

Congrès AFSP Paris 2013

ST20 - Vers une sociologie politique des sciences ?

Julien Weisbein,
MCF de science politique, Sciences-Po Toulouse, LaSSP
julien.weisbein@sciencespo-toulouse.fr

Sciences sociales, sciences biologiques, savoirs situés. Les militants fédéralistes et les surfeurs comme experts.

Le but de cette communication est d'analyser la rentabilité différenciée du recours à trois formes de savoirs (sciences de la nature, sciences humaines et sociales ; et savoirs profanes¹) en mobilisant plusieurs variables explicatives, de nature essentiellement sociologique, et ce afin de comparer les logiques qui président à la hiérarchisation des constructions savantes : la nature des groupes qui mobilisent ces savoirs ; les configurations sociales et institutionnelles dans lesquelles ces groupes sont placés et qui contraignent plus ou moins fortement leurs stratégies scientifiques ; les « styles scientifiques » (à savoir autant la façon de produire ou de capter ces savoirs que de les articuler à d'autres savoirs pour atteindre un but de nature politique) ; et au niveau individuel, les usages qui sont faits de la science par les « individus experts ». Pour atteindre cet objectif analytique, le papier repose sur une comparaison originale ainsi que sur une posture comparatiste qui méritent, dans cette introduction, quelques éclaircissements réflexifs préalables tant celles-ci peuvent sembler décalées par rapport aux canons de la comparabilité et aux attendus de cette section thématique. Cette analyse comparée porte en effet sur deux groupes très dissemblables car situés à deux endroits très différents de l'espace social (un groupe supposément marginal, les surfeurs tels que les représente l'association *Surfrider Foundation Europe* - SFE ; et un groupe supposément établi, les militants fédéralistes européens tels qu'ils se sont organisés à travers de nombreuses organisations : Union pour une Europe fédérale - UEF, Mouvement Européen - ME, Jeunesse Européenne Fédérale - JEF, etc.)², constitués autour de deux causes différentes (la promotion d'une Constitution fédérale pour l'Union européenne du côté des mouvements fédéralistes ; et la protection du littoral et de ses usagers pour Surfrider), situés de surcroît à des endroits différents de l'espace politique (au centre des interactions sociales et politiques qui constituent ce que l'on désigne sténographiquement comme étant la « construction

¹ Les deux premiers renvoient donc à des savoirs « scientifiques » et ce, en raison de deux caractéristiques : l'arrachement et la mise à distance du sens commun ; la construction par des processus standardisés, des disciplines, des équipements ou des dispositifs métrologiques. Quant aux savoirs profanes, ils se distinguent des précédents sur ces deux aspects : ce sont des savoirs fondés sur le proche, l'intime et la qualité de la personne qui les énoncent (aspect testimonial) ; et ce sont des savoirs qui se passent d'une construction réflexive ou de médiations sociotechniques.

² Pour plus de détails sur ces organisations, voir Julien Weisbein, « Les mouvements fédéralistes ou les entrepreneurs déçus d'une Europe politique (années 1950-années 1990) », in Olivier Baisnée, Romain Pasquier, dir., *L'Europe telle qu'elle se fait. Européanisation et sociétés politiques nationales*, Paris, Editions du CNRS, 2007, p. 35-54 ; Julien Weisbein, « Des mobilisations sous (inter)dépendance. Une approche configurationnelle du militantisme fédéraliste en Europe », in Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort, dir., *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (18è-20è siècles)*, Paris, PUF, 2006, p. 317-334.

Congrès AFSP Paris 2013

européenne » pour les militants fédéralistes ; et aux marges du champ politique national pour les surfeurs) et même de l'espace tout court (à Bruxelles pour les fédéralistes ; à Biarritz pour les surfeurs). En outre, ces deux terrains ont été interrogés à des moments différents, sans véritable construction d'une visée comparative en amont de l'enquête, et de surcroît dans le cadre d'exercices académiques pas tout à fait similaires (lors d'une thèse de science politique menée entre 1996 et 2001 pour les fédéralistes ; puis pour les besoins d'une HDR engagée depuis 2005 et en voie d'achèvement en ce qui concerne les surfeurs). Ce qui rassemble pourtant ces deux formes de mobilisation réside dans leur équipement expert : les deux catégories d'acteurs mobilisent néanmoins des savoirs disciplinaires différents et endossent des postures contrastées d'experts (la science politique et le droit communautaire pour les mouvements fédéralistes, selon un registre essentiellement académique s'énonçant dans des arènes feutrées ; et un mélange entre savoirs d'usages liés à la pratique du surf, bactériologie, éco-toxicologie, droit de l'aménagement et santé publique pour les surfeurs et ce, sur des scènes multiples). Le danger est donc ici de mettre en relation autour de cette problématique de l'expertise des données empiriques recueillies de manière décalée et interrogées à partir de problématiques relativement hétérogènes (une analyse sur la sociogenèse de la catégorie de « société civile européenne » ; et une analyse de la façon dont le monde inspiré au sens de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot¹ configure une association de surfeurs et pèse sur sa façon de participer à certaines politiques publiques en faveur de la protection des espaces littoraux) et de construire ainsi une comparaison particulièrement déséquilibrée, dont l'un des deux termes (en l'occurrence les mobilisations des fédéralistes) est en fait réinterrogé *a posteriori*, donc ne donne pas vraiment lieu à une vérification systématique, terme à terme, des variables avancées.

Sans nier la part de bricolage lié à une trajectoire de recherche très singulière et pour essayer malgré tout d'aller plus loin que la seule mise en regard de ces deux terrains et construire ainsi une vraie « comparaison située »² en évitant les biais des « écritures intermédiaires asymétriques »³ (à savoir le fait de chercher dans un travail la confirmation des hypothèses nées d'un précédent), on peut toutefois mobiliser deux formes d'arguments. Le premier est assez généraliste et renvoie à de nombreux travaux relativisant « l'impératif comparatif » qui se déploie actuellement en sciences sociales (surtout par des comparaisons internationales), qui en rappellent l'arrière-fond normatif (notamment la montée en puissance des formes d'évaluation de type benchmark par la mise en relation de situations différentes et la circulation concomitante des *best practices*), en démontent la part de bricolage et d'ajustements pratiques, notamment par l'écriture⁴, et tentent même de concilier l'exercice

¹ La cité inspirée désigne une grandeur due à un état d'abandon à des forces extérieures jugées supérieures en dignité et met un individu singulier en relation avec une entité abstraite et métaphysique comme la « création », la « beauté », « l'harmonie », etc. La justification inspirée valorise ainsi la singularité, les passions, la création et les émotions et disqualifie les autres types de grandeurs fondées sur la généralité, la reproductibilité ou l'efficacité.

² Corinne Rostaing, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral », *Terrains & Travaux*, n°21, 2012, notamment p. 47-51.

³ Marie-Hélène Sa Vila Boas, « Ecrire la comparaison lorsque les données sont asymétriques. Une analyse de l'engagement dans les dispositifs participatifs brésiliens », *RIPC*, n°1, vol. 19, 2012, notamment p. 68-70.

⁴ Voir par exemple les dossiers « Ecrire la comparaison », *RIPC*, n°1, vol. 19, 2012 ; « Ce que comparer veut dire », *Terrains & Travaux*, n°21, 2012.

Congrès AFSP Paris 2013

comparatif avec des démarches inductives et idiosyncrasiques - et même avec un genre désormais considéré comme désuet, la monographie approfondie¹. De certaines de ces références, retenons la possibilité de « comparer l'incomparable »² ou bien de comparer volontairement et légitimement des cas très dissemblables, contrastés voire atypiques³, la dissymétrie entre terrains n'étant même plus un vrai problème dans le cadre de « comparaisons a posteriori »⁴. La deuxième série de justifications à notre comparaison est plus circonstanciée à nos objets d'étude à travers trois propositions que l'on retrouve sur les deux terrains et à partir desquelles un questionnement commun peut-être élaboré. 1) Ces deux formes de mobilisation de savoirs ne prennent d'abord sens que dans un espace politique, orienté vers une demande de régulation d'un enjeu de la part d'une autorité publique. 2) Ces mobilisations sont ensuite multi-niveaux car elles se déploient (et ont été analysées) à plusieurs échelles (local, national, supranational). 3) Et les savoirs sont produits et mobilisés dans des arènes publiques, en concurrence avec d'autres acteurs (fonctionnaires, élus, scientifiques, autres associations) : la production de connaissances ne renvoie donc pas ici au modèle de la science confinée, à bas bruit social, mais à des configurations plus ouvertes. En outre, les données empiriques recueillies offrent deux avantages pour enrichir l'analyse comparée projetée : 1) elles ont été collectées de manière ethnographique, c'est-à-dire en cherchant, par imprégnation, une familiarité la plus grande possible à l'objet et ce, grâce à un investissement empirique direct et long ; et 2) elles rendent possible une analyse véritablement diachronique qui tient compte de la trajectoire organisationnelle de ces deux groupes (de la genèse au tournant expert) et permet ainsi de replacer la question de l'utilisation des savoirs par rapport à d'autres considérations et d'autres logiques

¹ David Guéranger a particulièrement bien montré à partir des intercommunalités comment la stratégie de la comparaison n'échappait pas parfois à une sorte de « biais territorial » là où les monographies prenaient davantage de hauteur dans l'analyse (David Guéranger, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres. Les études de l'intercommunalité et leur territoire », *Terrains & Travaux*, n°21, 2012, p. 23-36). On retrouve là un des dilemmes liés aux usages de la monographie repérés par Frédéric Sawicki, entre monographies « exemplifiantes » et monographies « totalisantes », ces dernières nécessitant des cadrages comparatifs pour éviter les régressions localistes (« L'apport des monographies à l'étude du socialisme français », in Jacques Girault, Jean-William Dereyemz, Frank Georgi, Denis Lefebvre, Frédéric Sawicki, Danielle Tartakowsky, dir., *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire de France aux XIXe et XXe siècles », 2001, p. 24-34)

² Formule qui fait bien sûr référence au pamphlet de Marcel Détiéne lancé contre les formes d'histoires nationales (*Comparer l'incomparable*. Paris, Le Seuil, 2000). Cette référence peut, bien sûr, sembler quelque peu en décalage avec ce papier puisque le propos de Détiéne est d'en appeler à des comparaisons entre historiens et anthropologues en mettant en relation des sociétés très éloignées dans le temps et l'espace et en les faisant se correspondre autour de « grandes questions ». Pour autant, l'enseignement de cet auteur est de nous prémunir de la sentence péremptoire selon laquelle on ne peut comparer que ce qui est comparable...

³ Sous cet angle, les effets de contraste sont recherchés, conformément à la méthode d'analyse interactionniste de Strauss et Glaser invitant à saisir des situations les plus hétérogènes afin d'explorer le plus large éventail des possibles. Dans cette « théorie ancrée », il s'agit de mener l'étude approfondie d'un terrain, puis de l'enrichir de cas négatifs sélectionnés au cours de la recherche, de manière à considérer la diversité des situations et à approfondir la théorie (voir pour une synthèse Anselm Strauss, *La Trame de la négociation*, L'Harmattan, 1992, p. 283-300).

⁴ Laure de Verdalle, Cécile Vigour, Thomas le Bianic, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains & Travaux*, n°21, 2012, p. 16-17 ; Marie-Hélène Sa Vila Boas, art.cit.

Congrès AFSP Paris 2013

(professionnalisation, reconnaissance par les pouvoirs publics, conflits internes de leadership, etc.)¹.

« Objet flou », pourtant ceinturé par des « frontières vives »², la question de l'expertise polarise de nombreux éléments révélés par ces deux terrains. Pris isolément, chacun d'entre eux est, en effet, déjà fécond pour l'analyse sociologique de l'usage des connaissances scientifiques. D'un côté, parce qu'elles se situent à l'interstice entre institutions politiques communautaires et champs académiques nationaux, les mobilisations pro-européennes et plus spécifiquement fédéralistes dressent les contours d'un « militantisme académique », permettant notamment le transfert dans des cursus politiques européens de ressources d'expertise³. De l'autre, parce que les porte-parole de Surfrider opèrent, depuis 2003, une réorientation stratégique autour de l'enrôlement dans certains réseaux de politiques publiques et se dotent d'un répertoire d'action proprement scientifique, nous avons là un laboratoire particulièrement intéressant pour scruter les formes de collaboration et d'hybridation entre savoirs « profanes » et savoirs spécialisés⁴.

Il s'agira ici d'aller plus loin et de comparer ces deux terrains pour cerner la question de la distribution sociale des savoirs, c'est-à-dire de l'étude des conditions qui rendent possibles pour un groupe social le « détour par la science » ainsi que de l'analyse des modalités concrètes de ce dernier. Rapportée aux surfeurs et aux militants fédéralistes, une telle entreprise vise à comparer les logiques sociales de mobilisation de savoirs précis par ces groupes (notamment à travers le repérage des ressources et des prédispositions universitaires et professionnelles qui expliquent de tels investissements) et leurs conditions de félicité dans des environnements institutionnels caractérisés par des attentes différentes de sciences. On verra que sous cet angle les deux formes de mobilisation de savoirs s'exercent selon des processus assez similaires et que, pour trouver des différences intéressantes entre les deux cas, il faut affiner le grain et descendre en profondeur au niveau de la fabrique même de la science, c'est-à-dire sur la nature des savoirs mobilisés, leur articulation à d'autres formes de connaissances et les « styles de science » ainsi produits. En d'autres termes, si *devenir expert* semble renvoyer à des processus proches, *être expert* permet des usages et des profils différents, en raison notamment de la spécificité des savoirs mais aussi des façons dont ils sont construits et manipulés.

¹ Comme le souligne justement Vincent Béal, la restitution d'une comparaison doit davantage mettre en exergue des processus davantage que des effets causaux (« résoudre les tensions entre généralisation et singularité par l'écriture comparative ? », *RIPC*, n°1, vol. 19, 2012, notamment p. 56-59).

² Yann Bérard, Renaud Crespin, Dir., *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2010

³ Antonin Cohen, Julien Weisbein, « Laboratoires du constitutionnalisme européen. Expertises académiques et mobilisations politiques dans la promotion de la Constitution européenne », *Droit & Société*, n°60, 2005, p. 353-371.

⁴ Philippe Terral, Julien Weisbein, « Ce que savent les surfeurs : formes de traduction entre savoirs situés et registre expert dans le monde social du surf », in Yann Bérard, Renaud Crespin, Dir., *Aux frontières de l'expertise*, op. cit., p. 65-77

Congrès AFSP Paris 2013

Des contextes favorables à la demande de sciences

Le passage par l'expertise s'inscrit dans une histoire collective et dans des formats organisationnels précis. On verra ainsi qu'en dépit de polarités différentes organisant ces mobilisations multi-niveaux (de type descendant dans le cas des mouvements fédéralistes ; et de type plutôt ascendant pour les surfeurs)¹ ainsi qu'à des mandants et des publics institutionnels qui ne sont toujours pas les mêmes, les configurations sociales qui rendent nécessaires le tournant vers la science sont assez similaires. On peut ainsi commencer par souligner que sur nos deux terrains, des transformations générales affectant la configuration dans laquelle ils sont placés renforcent la demande de science de quelques acteurs centraux². Dans cette optique assez structurelle, le détour expert des fédéralistes et des surfeurs doit beaucoup à l'émergence d'un mandat, c'est-à-dire d'un contrat disponible pour échanger des savoirs contre de la reconnaissance politique.

A partir des années 1990, les militants fédéralistes sont placés dans une configuration d'« Académie européenne » qui rend possible et rentable l'usage politique de certaines sciences sociales³. Déjà, le contexte européen contraint énormément les groupes qui s'y impliquent à orienter leurs stratégies autour de la production d'une expertise, afin d'intégrer les réseaux de la « gouvernance communautaire ». Or, au sein des travaux qui rendent compte de ce phénomène, la question de l'expertise constitutionnelle n'est jamais vraiment abordée et ce, au profit de formes de connaissances techniques sectorielles. Pourtant, les mobilisations savantes autour du projet de Constitution européenne, qu'elles se placent à l'échelle communautaire ou bien nationale, permettent de révéler une configuration globale où les champs académiques et politiques s'entremêlent de plus en plus étroitement⁴. Du côté des institutions européennes, on peut en effet noter la perméabilité du personnel politique communautaire aux énoncés savants, de nombreuses arènes permettant de stabiliser ces transactions (cellule de prospective de la Commission, Institut Universitaire Européen de Florence, commissions parlementaires ou groupes de sages, Collège de Bruges, etc.) et d'instituer ainsi la figure du « savant en politique », particulièrement présente à la

¹ Julien Weisbein, « L'amont de l'europanisation. Prédipositions sociales et logiques organisationnelles dans le détour par Bruxelles », Colloque de la SQSP, Atelier 2 « Regards critiques sur les processus d'europanisation », Université de Montréal, Québec, 8-9 mai 2008.

² En effet, l'expertise est une technique de gouvernement d'externalisation des savoirs qui permet aux acteurs politiques de se donner du champ et de la légitimité. Pour une approche plutôt du côté des mandants et de l'offre d'expertise comme passage obligé de l'action publique, voir Laurence Dumoulin, Stéphane La Branche, Cécile Robert, Philippe Warin, dir., *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, 2005 ; Steve Jacob, Jean-Louis Genard, dir., *Expertise et action publique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004. Récemment, ce poids nodal des acteurs institutionnels classiques dans la fabrique de la relation experte a été revu à la baisse : en effet, la montée des expertises profanes se fait avec pour toile de fond une désétatisation du cadrage des problèmes publics et de la définition des priorités placées à l'agenda. Voir sur ce point Ludivine Damay, Benjamin Denis, Denis Duez, dir., *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, Bruxelles, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 2011.

³ En effet, diverses sciences sociales (droit, science politique, histoire, économie) ont été enrôlées dans la remise en cause des modèles politiques et professionnels nationaux appelant les réformes communautaires, formant ce que C. Robert et A. Vauchez dénomment « l'Académie européenne » (Cécile Robert, Antoine Vauchez, « L'Académie européenne. Savoirs, experts et savants dans le gouvernement de l'Europe », *Politix*, vol. 23, n°89, 2010, p. 9-34).

⁴ Pour plus de détails, voir Antonin Cohen, Julien Weisbein, « Laboratoires du constitutionnalisme européen », art. cit.

Congrès AFSP Paris 2013

Commission ou au Parlement européen où de nombreux universitaires en droit ou en science politique spécialisés sur l'Europe s'engagent dans l'action politique ; du côté des champs académiques nationaux, on peut noter que les modalités de mobilisations savantes autour de la Constitution européenne rencontrent en fait les grandes mutations qui affectent le métier universitaire (diversification des stratégies de carrières, tarissement des bassins nationaux d'emplois académiques, tournant managérial de la recherche¹, ouverture à des fondations privées, injonction à l'interdisciplinarité et à la mobilité géographique des universitaires, etc.) et tendent à stabiliser des formes de « militantisme académique ».

Du côté des surfeurs, il faut également souligner les transformations affectant le réseau de politique publique constitué autour des questions littorales. La gestion publique du littoral connaît en effet un infléchissement récent vers une approche dite « intégrée », ne découpant plus les différents aspects du littoral (la terre, la mer, l'économie, l'écologie, etc.) mais tentant de les appréhender ensemble. Les années 2004-2005 se caractérisent ainsi par la montée en puissance de la référence théorique à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), et sur un plan plus pratique par la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Littoral basque » chargé de regrouper autour de cet enjeu différents acteurs publics et privés et de l'aborder dans une optique trans-sectorielle. Car depuis les lois de décentralisation qui minimisent le poids de l'Etat dans les politiques littorales², aucun acteur n'arrive désormais à dominer un jeu de plus en plus multipolaire et complexe, comme l'illustre par exemple l'application sur la côte basque de la loi Littoral de 1986 (aucune délimitation de la bande des 100 mètres, absence de hiérarchisation des enjeux poursuivis). Le littoral ne faisait plus l'objet d'une politique publique à part et cet espace n'était pas appréhendé dans sa globalité, seulement selon des lectures sectorielles souvent irréductibles. Avec la notion de GIZC et ce GIP, ce schéma sectoriel est dépassé par une approche plus horizontale. Le réseau de politique publique déjà déstabilisé par l'absence d'un leadership étatique connaît donc un moment de redistribution des rapports de force qui permet à des acteurs marginaux, dont les surfeurs, d'entrer dans le jeu sur la base de leur offre de connaissances. Sur la côte aquitaine, le passage en GIZC va en effet se traduire par la montée en puissance de nouveaux enjeux, considérés comme très intégrés et qui appellent de nouvelles connaissances interdisciplinaires, empruntant même au registre profane (savoirs d'usage, mémoires des lieux, etc.)³ : maîtrise de la croissance démographique et du tourisme, gestion durable de l'environnement marin, dunaire et forestier, développement de l'emploi et surtout qualité de l'eau. En découle ainsi l'établissement de nouvelles structures d'expertise pour mieux connaître la côte à travers ces multiples dimensions : un Observatoire de la côte aquitaine (regroupant l'ONF, l'IFREMER,

¹ Notamment en raison des modes de financement communautaires des recherches et de leurs contraintes pratiques (institutionnelles, organisationnelles, financières, etc.). Les chercheurs praticiens de tels dispositifs se plaignent couramment de leurs lourdeurs bureaucratiques (addition d'un financement national et communautaire ; obligation de trouver des collègues étrangers et ce, indépendamment des effets de cette coexistence, voire de la confrontation, entre des paradigmes et des traditions scientifiques parfois fort éloignés, pour ne pas dire épistémologiquement incompatibles ; nécessité de maîtriser l'« euro-speak », etc.).

² Alain Merckelbagh, *Et si le littoral allait jusqu'à la mer ! La politique du littoral sous la V^e République*, Versailles, Editions Quae, 2009.

³ Sur cette émergence des savoirs profanes liés à la gestion des littoraux, voir par exemple Frédérique Chlous-Ducharme, « Les savoirs - outils de distinction et de légitimation dans le cadre d'une gestion durable : le cas des pêcheurs à pied d'ormeaux », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 6 Numéro 1 | mai 2005, URL : <http://vertigo.revues.org/2730>.

Congrès AFSP Paris 2013

le Bureau de recherches géologiques et minières, BRGM, l'Etat et la région Aquitaine) est ainsi créé afin de mettre à disposition des acteurs du littoral un outil d'aide à la décision (un savoir cartographique sur le littoral constitué en compilant des données remontant au début du 19^{ème} siècle). Dans cette configuration nouvelle, certains acteurs administratifs peu puissants dans un schéma sectoriel classique (comme la DREAL, l'Observatoire de la côte aquitaine ou le service spécialisé de la Région Aquitaine) peuvent au contraire renforcer leur position sur le canevas du courtage, en enrôlant des soutiens extérieurs pour construire des partenariats transversaux. Or les surfeurs tels que les mettent en scène Surfrider, parce que connus et reconnus, constituent une cible particulière de ce travail de courtage politique. En effet, l'association se positionne alors sur un créneau expert à la fois spécialisé et profane, comme nous allons maintenant le voir.

Les mutations organisationnelles vers l'expertise

Au-delà des transformations générales affectant ce paysage, il convient en effet de resserrer la focale et de prendre en considération l'histoire, parfois longue, de ces deux groupes. En écho aux logiques précédentes, on peut en effet repérer de véritables tournants organisationnels affectant les structures du militantisme fédéraliste et de l'engagement politique des surfeurs qui rendent nécessaire une logique de captation puis de production de science. En effet, les deux organisations se donnent à un moment donné et ce, pour sortir d'une situation de crise interne, de nouveaux objectifs - dont l'utilisation de savoirs spécialisés, ce qui en retour pèse sur les recrutements de militants puisque désormais, certains profils (notamment professionnels) sont davantage recherchés pour répondre à cette demande de sciences. Cette logique de professionnalisation n'en débouche pas pour autant sur l'émergence de métiers entendus comme des entités stables et homogènes mais plutôt sur des *processus* de professionnalisation, parfois conflictuels, fortement différenciés autour d'identités organisées (notamment dans des cercles de confraternité), bref sur des processus de devenir-expert¹.

Du côté des mobilisations fédéralistes, ce tournant expert est probant. Car en dépit de nombreux obstacles (liés essentiellement à l'extrême hétérogénéité des mouvements et des organisations se revendiquant du « fédéralisme » et à la modicité de leurs ressources qui ont ouvert une crise grave au sein des organisations fédéralistes), on observe au cours de la seconde moitié des années 1990, notamment après l'échec du Traité d'Amsterdam, un renouveau du fédéralisme européen, dû à une prise de conscience de la nécessité d'en unifier les branches pour pouvoir affronter des enjeux radicalement changés (défi de l'élargissement, monnaie unique, possibilité d'établissement d'une Constitution européenne, crise des Balkans, etc.). Cette transformation découle tant de la modification des règles du jeu institutionnel à la suite du Traité de Maastricht et des nouvelles opportunités politiques qui en découlent que de l'arrivée aux postes de responsabilités exécutives d'un nouveau personnel fédéraliste. Quelques entrepreneurs politiques, notamment autour du MEI, de l'UEF et des JEF, tentent en effet après 1996 d'amorcer un rassemblement unitaire des réseaux fédéralistes. Distincts de la tradition du militantisme fédéraliste de l'après-guerre, marqué par le poids des

¹ Au sens de Jean-Yves Trépos, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, 1996.

Congrès AFSP Paris 2013

références idéologiques, du catholicisme et de la position de notabilité sociale, ces acteurs se caractérisent par des propriétés sociales relativement similaires, additionnant des cursus universitaires de type majoritairement juridique (mais aussi d'économie ou de science politique) et qui se sont très vite spécialisés et joués au niveau européen (via des cursus spécifiques, des séjours d'étude, des stages, etc.)¹ à la maîtrise des ressources sociales nécessaires pour mener un militantisme transnational (compétences linguistiques multiples, appui financier familial, etc.). Découlant de cette homogénéité de trajectoires sociales, les individus qui prennent le contrôle des mouvements fédéralistes au milieu des années quatre-vingt-dix se caractérisent par un très net souci de fonder leur militantisme sur le fait de savoir prodiguer une expertise et d'être des spécialistes de l'Europe ; la porosité déjà observée ailleurs² entre arènes savantes et arènes militantes les concerne donc tout particulièrement. La légitimité militante de ces acteurs tend à se jouer de moins en moins sur un seul plan personnel ou idéologique (l'expérience de la Résistance, la maîtrise des principales références théoriques du fédéralisme, de Kant à Marc, etc.) et de plus en plus sur un plan professionnel ou technique. L'identité d'expert n'est ainsi pas vécue en opposition avec l'idéal fédéraliste, mais comme un élément de celui-ci, nécessaire et indépassable³. Et cela leur assure par ailleurs une possibilité personnelle de reconversion externe de leurs compétences militantes. Ce ré-investissement peut, déjà, s'exercer à travers l'inscription dans les divers réseaux d'experts constitués autour de l'intégration communautaire (de nombreux militants appartiennent ainsi aux « Team Europe », réseaux nationaux d'experts organisés par la Commission européenne) ; elle se joue également sur des postes d'auxiliaire politique (assistant parlementaire, consultant) ; elle débouche même parfois sur une carrière politique au sein des institutions communautaires. Cette facile reconversion externe des ressources circulant dans l'organisation est également attestée par la fluidité des carrières militantes existant au sein du MEI, de l'UEF ou des JEF.

Les mondes sociaux du surf connaissent également dans les années 1990-2000 une transformation importante en termes d'institutionnalisation, de professionnalisation et de reconnaissance publique⁴. En raison du très fort poids économique induit par la pratique du surf pour les départements des Landes, de la Gironde ou des Pyrénées-Atlantiques (et

¹ La forte spécialisation sur l'Europe des cursus militants ou professionnels se joue même par des positions plus ou moins permanentes à l'Université ou dans la recherche, à tel point que l'on puisse parler, comme on l'a déjà souligné, d'un « militantisme académique ». En outre, les réseaux fédéralistes peuvent compter sur l'appui d'universitaires prestigieux, ce qui constitue d'autant plus un attrait pour des jeunes étudiants soucieux de compléter leur formation ou de rencontrer des personnalités universitaires reconnues pour pouvoir faire carrière dans la recherche ou l'enseignement supérieur.

² Dominique Dammame, Thomas Ribemont, dir., *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Philippe Hamman, Jean-Mathieu Méon, Benoît Verrier, dir., *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2002.

³ L'objet de l'engagement de ces militants (la nécessité d'un cadre institutionnel fédéral pour l'UE) ainsi que la dimension actuelle de l'intégration communautaire les obligent en effet à en maîtriser les différents aspects techniques, aussi bien juridiques qu'économiques ou institutionnels. De même, l'inscription de certaines organisations fédéralistes (FIME, AEDE, JEF, MEI) dans des programmes communautaires (et la compétence juridique ou pratique qu'elle sous-tend : capacité à produire des réponses à des appels d'offre, aptitude au lobbying, etc.) renforce ce primat de l'expertise dans le travail militant.

⁴ Pour plus de détails, voir Jean-Pierre Augustin, dir., *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, MSH Aquitaine, 1994 ; Hervé Guibert, *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Congrès AFSP Paris 2013

notamment pour certaines villes comme Bayonne, Biarritz ou Hossegor¹, mais également en raison de la décentralisation qui fait rentrer le sport dans le périmètre de compétences de certaines collectivités territoriales, les élites politiques locales tendent de plus en plus à valoriser ce sport à travers le financement de festivals, de compétition ou d'aides aux diverses industries (vêtements, équipementiers, etc.). Un véritable secteur économique se configure, notamment sous l'égide de la fédération professionnelle EuroSIMA (*European surf industry manufactures association*) qui regroupe quarante sociétés liées à l'univers de la glisse (équipementiers, industries du surfwear, etc.). Surfrider, est également concernée par cette dynamique d'institutionnalisation et celle-ci s'accompagne d'une crise interne. Car à sa fondation, il s'agit d'une entreprise internationale de protestation spécifique aux surfeurs, se déployant selon les codes moraux propres à ce groupe (que nous avons analysé en termes de « monde inspiré » au sens du modèle des économies de la grandeur) et née de problématiques très singulières². Une lecture diachronique de la vie de ce groupe permet néanmoins de rendre compte d'un véritable phénomène de « désurfisation », c'est-à-dire de passage d'une association de surfeurs vers une association de défense de l'environnement de plus en plus spécialisée et dont la référence au surf est de moins en moins centrale. Cette transformation dans l'identité de groupe que se donne (et donne à voir) Surfrider doit à un long travail de rationalisation de la structure et à une transformation dans les modes de recrutement et de sélection de ses membres³ que l'épisode de la marée noire du *Prestige* en 2003 aura particulièrement révélé⁴. On observe notamment l'arrivée d'une nouvelle génération de cadres qui présentent un profil différent des anciens militants, tous surfeurs : ils sont plus jeunes (avec une moyenne d'âge de 25 ans) ; ils détiennent des savoirs techniques très spécialisés, sanctionnés par un haut niveau de diplôme, souvent de troisième cycle (dans les sciences de la nature mais également en droit ou en communication) ; et, parce qu'ils ne pratiquent pas le surf, ils s'éloignent de la figure stylisée du surfeur que dessine le motif moral de la cité

¹ La région Aquitaine est la première en Europe en termes d'économie liée au surf. On estime que ce sport y génère plus de 3.000 emplois et 610 millions d'euros de chiffre d'affaire. De même, le surf charrie une image de dynamisme dont certaines municipalités (notamment Biarritz) ont su se saisir pour rénover leur image touristique.

² A l'origine en 1983, c'est en effet à la suite d'une affaire locale (la pollution récurrente de la plage de Malibu, à Los Angeles, et un projet d'aménagement déposé par les autorités fédérales) qu'a été constituée la matrice de la Surfrider Foundation qui deviendra véritablement une ONG américaine en 1984 grâce à l'activisme de quelques personnalités du surf californien. C'est de même à l'initiative du triple champion du monde de surf (Tom Curren) et autour d'une situation localisée de pollution (concernant la vallée du Nervion et la plage de Meniakos près de Bilbao en Espagne) que l'antenne européenne de la Surfrider est créée en septembre 1990.

³ L'historique de SFE est en effet émaillé de changements internes, objectivés dans sa littérature statutaire. En 1996, les statuts sont transformés, en raison de dysfonctionnements rencontrés dans le travail du Bureau mais aussi dans certaines activités externes (procédures judiciaires à Capbreton) : la mission de l'association est ainsi élargie à certaines activités événementielles et commerciales (organisation d'expositions et vente de t-shirts) mais surtout un conseil d'administration est créé afin d'aider le travail du Bureau dans ses tâches exécutives et politiques. Les relations entre le centre biarrot et les antennes locales sont progressivement rationalisées et contractualisées. Les fonctions exécutives sont particulièrement concernées par ces réorientations stratégiques, en fonction des départs de ceux qui en sont en charge comme en fonction des problèmes internes rencontrés (problèmes de communication et de transfert des informations notamment). Mais surtout, la mise à distance du stigmate inspiré est passée pour l'organisation par un intense travail de captation du registre expert et son hybridation avec des formes profanes de savoirs propres au monde social du surf.

⁴ Jean-Baptiste Comby, Philippe Terral, Julien Weisbein, « L'expertise profane en situation de crise. Les surfeurs dans l'épisode de la marée noire du *Prestige* », in Xabier Itçaina, Julien Weisbein, Dir., *Marées noires et politique. Gestion et contestations de la pollution du Prestige en France et en Espagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 223-227.

Congrès AFSP Paris 2013

inspirée, d'où parfois des conflits au sein de l'organisation quant aux stratégies à adopter. Ce haut niveau de spécialisation rend ainsi compte du militantisme de dossier propre à Surfrider dans cette nouvelle phase de son développement (monter des projets, obtenir des financements, répondre à des appels d'offre, synthétiser des données publiques, etc.), très proche en cela du militantisme environnemental. SFE met en effet de plus en plus à contribution des savoirs spécialisés (bactériologie, courantologie, droit de l'aménagement, santé publique, etc.), exercice rendu possible par les compétences techniques des membres du *staff* de la SFE, par un recours de plus en plus prononcé à des stagiaires issus d'écoles d'ingénieurs ou de cursus dans les sciences de la nature (notamment les masters de surveillance et protection de l'environnement) puis issus des sciences humaines (IUT communication, IEP, facultés de droit, etc.) mais aussi par les liens que l'association entretient avec certaines structures scientifiques. Ainsi depuis 1997, l'organisation rassemble différentes études bactériologiques ou sanitaires réalisées par différents organismes publics (Direction départementale des affaires sanitaires, cellule qualité des eaux de la Direction départementale de l'équipement, Institut national de veille sanitaire, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement, Direction régionale de l'industrie et de la recherche en environnement, Agence de l'eau Adour-Garonne, etc.) au sein d'un label de « pavillon noir », pastiche des pavillons bleus, et que l'association attribue à certaines communes pour révéler des situations de pollution. En plus de ces données hétéronomes, la SFE produit surtout ses propres données bactériologiques sur la qualité des eaux de baignade et ce, grâce à un laboratoire d'analyse de l'eau intégré à son siège biarrot (puis à ses antennes marseillaise et brestoise) qui utilise la méthode Colilert, procédé permettant d'obtenir des résultats sur la qualité microbiologique des eaux dans un délai de 18 heures seulement (contre trois jours pour la DDASS).

Pour autant, dans les deux cas le détour expert ne va pas de soi et n'est pas exclusif d'autres registres de mobilisation, avec notamment l'articulation de l'expertise à deux technologies de production et de visibilité du nombre (la pétition, la manifestation publique à destination des médias). Il n'y a donc pas de tournant totalement expert, essentiellement parce que le recours à la science bouscule des identités militantes plus revendicatives, se jouant davantage dans l'opposition et l'extériorité revendiquée au monde politico-administratif que dans l'enrôlement dans les réseaux d'action publique.

La politique de rénovation et de modernisation des principales organisations fédéralistes se traduit certes au tournant des années 1990 par une volonté de renouvellement de leurs méthodes d'action sur le mode du tournant expert, mais celle-ci ne saurait faire oublier les précédentes modalités d'action organisées autour du nombre (et notamment la stratégie du « peuple européen » porté par l'UEF dans les années 1970-1980). Ici, c'est à la recherche d'une plus grande visibilité sociale et médiatique que le mouvement fédéraliste doit travailler, afin notamment de fonder sa légitimité politique sur son aptitude à mobiliser autour de la cause de la Constitution fédérale un soutien quantitatif, visible ou symbolique, dont la notion de « société civile européenne » rend compte¹. Cette recherche de nouvelles ressources pour

¹ Notamment à travers l'expérience du Forum permanent de la société civile. Voir à ce sujet Julien Weisbein, « Instituer la 'société civile européenne' : la contribution des mouvements fédéralistes. L'expérience du Forum

Congrès AFSP Paris 2013

l'action – notamment médiatiques – s'inscrit d'ailleurs dans les grandes mutations dont témoigne la sociologie de la mobilisation (importance des mises en scène et du travail de généralisation d'une cause à partir de questions sectorielles, place centrale des médias audiovisuels, etc.). Ici, le soutien des médias ou la possibilité d'appuyer l'action des fédéralistes sur un nombre (de signatures, de manifestants, de militants, etc.) visent à compenser la modicité des ressources organisationnelles ainsi qu'à améliorer le fonctionnement interne et le degré d'intégration des réseaux fédéralistes. L'UEF et les JEF se caractérisent ainsi, notamment par rapport au MEI ou à d'autres associations européennes, par un usage plus prononcé de ces technologies de production et de visibilisation du nombre : la pétition mais surtout la manifestation de rue, essentiellement lors des réunions du Conseil européen ou auprès du Parlement européen.

Du côté de SFE, le tournant expert relevant du registre industriel (au sens du modèle des économies de la grandeur) est en contradiction avec l'esprit contestataire des débuts, propre à l'architecture morale du monde inspiré des surfeurs. L'analyse de la littérature statutaire de l'organisation (comptes rendus d'assemblées générales, PV de réunions du conseil d'administration, presse militante) tout comme l'enquête ont permis de repérer des tensions internes, parfois vives, entre cadres administratifs, membres du conseil d'administration (qui par leurs propriétés sociales se veulent les gardiens de l'étiquette « surf » au sein de l'organisation) et adhérents, tensions dont l'enjeu est de définir l'identité du mouvement et qui relance des conflits symboliques propres au monde du surf entre un pôle pur (selon lequel, conformément au monde inspiré, le surf est un art de vivre total et marginal) et un pôle mondain (au sens d'engagé dans le monde, prêt à des compromis avec l'image mythifiée des surfeurs rebelles des années 1960 pour s'inscrire dans les réalités du monde économique, sportif ou politique). « Art », « sport » ou support d'un engagement environnemental, ces formes hétérogènes d'énonciation de la figure légitime du surfeur sont néanmoins dépassées par des compromis pratiques passés autour de modalités d'engagement dans Surfrider : les « initiatives océanes »¹, les manifestations publiques et les pétitions. Ces trois éléments du répertoire militant de l'organisation se fondent en effet sur la production du nombre et se traduisent dans l'espace public par des démonstrations quantitatives (nombre d'adhérents présents aux opérations de nettoyage des plages, tonnes de déchets collectés, nombre de manifestants ou de pétitionnaires). Ils permettent de même de maintenir des formes d'entre-soi entre militants surfeurs et donc d'apaiser les dynamiques critiques qui traversent cet univers.

permanent de la société civile », in Didier Georgakakis, Marine de Lasalle, dir., *La « nouvelle gouvernance européenne ». Genèses et usages politiques d'un livre blanc*, Strasbourg, PUS, 2008, p. 51-74.

¹ Les Initiatives océanes consistent depuis 1995, le 21 mars de chaque année, en une opération de nettoyage des plages largement médiatisée. Ceci permet notamment d'illustrer le type de militantisme proposé par SFE à ses adhérents, à savoir un activisme du concret. Le « surfeur citoyen » est avant tout un « éco-citoyen », soucieux d'agir quotidiennement pour l'environnement par des « petits gestes » visant à protéger les côtes (respect de la plage ou de la zone dunaire) ou à économiser l'énergie (couper le robinet lorsqu'on se brosse les dents, ne pas laisser la télévision allumée, etc.).

Congrès AFSP Paris 2013

Une redéfinition des structures autour de l'enjeu de la production d'expertises

Cette rencontre entre les transformations des espaces sociaux et institutionnels dans lesquelles elles interviennent d'un côté, et les logiques qui s'y développent en interne, est intéressante du point de vue des structures dans lesquelles la science est produite au sein des mouvements fédéralistes et des surfeurs engagés. Ici, c'est à une saisie en termes d'« équipement expert »¹, c'est-à-dire de matérialisation de la question de l'expertise dans des structures et dans des relations sociales, que l'on peut orienter l'analyse. Dans les deux cas, la nécessité de répondre à une demande de science pousse ces acteurs à s'organiser sous la forme d'espaces sociaux mixtes, de carrefours à travers lesquels transitent des capitaux intellectuels et qui permettent, à l'échelle individuelle, des reconversions externes des ressources expertes produites par le militantisme. Pour autant, ces logiques d'échange et de capillarité n'en nécessitent pas moins des « murs », des formats structurant ou des modèles à suivre. Le détour par la science mène donc ces groupes à des transformations organisationnelles assez importantes, à travers l'investissement de deux formes précises : le think tanks et le bureau d'études. Ce qui les rassemble est de constituer des « trous noirs du politique », c'est-à-dire des acteurs multiples qui, au-delà d'un rôle technique qui leur assure une place incontournable dans la conduite des politiques publiques, constituent de nouveaux lieux de pouvoir du monde contemporain, au sens où ils ont la capacité d'orienter le comportement des autres (et même des pouvoirs publics) par la contrainte et l'influence² ; ce qui les différencie est le degré de technicité mais aussi de diversité des savoirs produits et manipulés.

C'est ainsi la forme « think tank » qui s'impose pour rendre compte des mobilisations fédéralistes, à la lisière de la recherche académique (notamment autour du segment émergent des « études européennes ») et du militantisme et que l'on peut définir comme des espaces de socialisation des élites politiques et intellectuelles ainsi que de politisation de l'expertise³. En dépit de leur apparente neutralité, ces organisations, proches de clubs politiques, sont en effet bien souvent structurées autour d'une sensibilité partisane ou d'un homme politique, dont elles accompagnent ou patrimonialisent la carrière. Il en va ainsi de la *Fondation Robert Schuman* (proche du centre-droit), cumulant le registre militant de promotion de la construction européenne et celui, plus académique, de soutien aux recherches scientifiques sur l'intégration communautaire⁴ ; de *Notre Europe* (proche du centre-gauche), que président

¹ Jean-Yves Trépos, op. cit.

² Pierre Lascoumes, Dominique Lorrain, « Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique », *Sociologie du travail*, n°49, 2007, p. 1-9.

³ Sur ce mode d'organisation, voir Nicolas Defaud, « La forme *Think Tank* et l'expertise internationaliste », in Nicolas Defaud, Vincent Guiader, dir., *Discipliner les sciences sociales. Les usages sociaux des frontières scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 79-95. Cet auteur analyse notamment l'émergence de l'IFRI (Institut français des relations internationales) sous l'angle de transformations académiques, avec la création d'une sous-discipline de la science politique autour des « relations internationales ». Ici, le parallèle avec les mobilisations fédéralistes se justifie avec, cette fois, la toile de fond des *European studies*. Voir également Thomas Medvetz, « *Terra obscura*. Vers une théorie des *think tanks* américains », in Yann Bérard, Renaud Crespin, Dir., *Aux frontières de l'expertise*, op. cit., p. 177-195. Il voit ainsi dans le think tank un « champ interstitiel », à la fois un espace structuré de positions mais aussi un espace médiateur entre champs et ce, à travers un mouvement continu d'attachement et de séparation avec d'autres espaces sociaux (université, entreprise, monde politique).

⁴ Au sens où la Fondation finance des bourses doctorales et post-doctorales pour des projets de recherche portant sur la construction européenne. Elle collabore en outre avec les Presses de la Fondation Nationale des Sciences

Congrès AFSP Paris 2013

Jacques Delors et Pascal Lamy, et qui investit plus nettement le registre scientifique¹ ; de l'Association Française d'Étude pour l'Union Européenne (AFEUR), créée en 1974 dans le but de promouvoir les débats et les réflexions sur la construction européenne, mais aussi de fournir aux responsables politiques des éléments de proposition ; du Centre International de Formation sur l'Europe (CIFE), association internationale privée fondée en 1954 qui propose des programmes de troisième cycle en études européennes et internationales ainsi que des colloques, des séminaires et des publications relayées par la revue *L'Europe en formation*, dotée de procédures propres à l'espace académique (comité scientifique, comité de rédaction, évaluation en aveugle des papiers proposés, présence sur le portail académique cairn.net, etc.) ; mais également d'*Europartenaies*, fondée par Elisabeth Guigou et présidée par Jean-Noël Jeanneney afin d'alimenter la réflexion européenne de la gauche. Le Mouvement européen se spécialise également dans la production d'expertise constitutionnelle à vocation politique et, sous cet angle, se rapproche assez nettement d'un think tank parce que lui aussi assure des médiations entre univers académiques et monde des professionnels politiques, à Bruxelles comme dans les espaces nationaux. On soulignera de même dans ces diverses structures le rôle nodal de certains passeurs, acteurs multipositionnés qui font la jonction entre ces univers sociaux de professionnels de la construction européenne pas si communs, celui du monde universitaire et celui des milieux politico-administratifs. De nombreux universitaires, politistes ou juristes, participent ainsi aux travaux de ces groupes². Au mélange des genres (académique et partisan, administratif et politique) que tend à favoriser la « raison professionnelle » des *think tanks*, répond en effet l'investissement spécifique de ces « professionnels de la raison » pour qui le cumul des positions institutionnelles tend à favoriser, simultanément, la conversion de ressources militantes en autant de ressources scientifiques (publications, financements de recherches, emplois de doctorants ou de docteurs), et, dans l'autre sens, la conversion discrète de capitaux spécifiquement académiques dans le champ politique.

Du côté de Sufrider, l'organisation tend de plus en plus, à mesure qu'elle diversifie et professionnalise son activité, à se conformer à la forme du bureau d'études³. En raison de

Politiques pour la publication d'ouvrages de vulgarisation des «études européennes» et édite une collection chez Albin Michel.

¹ *Notre Europe* salarie quelques chargés d'études qui sont en fait issus du champ académique (notamment des doctorants en science politique ou bien des docteurs sans poste à l'université ou au CNRS). Cette fondation fait également appel pour ses publications de vulgarisation scientifique (la collection «Etudes et Recherches») à des personnalités extérieures, la plupart du temps issues de centres de recherche ou d'universités.

² Jean-Louis Quermonne, Françoise de la Serre, Laurent Cohen-Tanugi ou Renaud Dehousse sont membres du conseil d'administration de *Notre Europe* (Renaud Dehousse occupant la fonction de conseiller scientifique) et ont produit plusieurs textes pour le groupement (notamment dans la veine du fédéralisme intergouvernemental); la *Fondation Robert Schuman* s'est dotée d'un conseil scientifique où l'on retrouve Alain Lancelot (qui est également secrétaire général de la Fondation), Jean-Claude Casanova, Jean Gicquel (Professeur à Paris I), Chantal Millon-Delsol, Hugues Portelli (Professeur à Paris II), François Thual (directeur adjoint de l'IRIS) ou Charles Zorgbibe (Professeur à Paris I); le conseil d'administration d'*Europartenaies* comprend, à côté de nombreux hauts-fonctionnaires, Olivier Duhamel ou Michèle Voisset (Professeur de droit à Paris V); Philippe Manin (Professeur de droit public à Paris I, Président du Centre d'études européennes) ou Paul Sabourin (Professeur à Paris V) sont vice-présidents de l'AFEUR, tandis que Stéphane Rodrigues (Maître de conférences de droit à Paris I et avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris) y assume la fonction de secrétaire général.

³ Sur ce type d'organisation, voir Yann Bérard, *Gouverner à distance. Ingénierie-conseil, bureaucratie technique et trans-nationalisation des politiques publiques en Europe*, thèse de science politique, Université de Rennes 1, 2009 ; François-Mathieu Poupeau, David Guéranger, Stéphane Cadiou, « Les consultants font-ils (de) la

Congrès AFSP Paris 2013

financements endogènes assez faibles (cotisations, vente de vêtements), c'est désormais par des prestations de service à destination des pouvoirs publics que l'association fonde son développement pour recruter des salariés et gagner en reconnaissance publique. De plus en plus, les activités de fund raising sont internalisées (par des réponses de plus en plus nombreuses à des appels d'offre nationaux et européens et par la création de postes dédiés). Surfrider se positionne par la vente de savoirs et de compétences de plus en plus spécialisées : programmes éducatifs à destination des scolaires concernant la sensibilisation à la protection du littoral et l'éducation à l'écocitoyenneté (avec des malles pédagogiques, des supports numériques, des interventions en classes, etc.), organisation d'expositions sur les thèmes de l'environnement marin et côtier, mise sur pied de journées de sensibilisation et de team-building à destination des entreprises ou de formations professionnelles sur des thématiques environnementales et développement durable à destination des élus, des agents territoriaux, des enseignants, des éducateurs et des entreprises (puisque Surfrider est reconnu comme organisme de formation), suivi de la qualité des eaux de baignade dans le cas de partenariats contractualisés avec les Agences de l'eau, les ARS, etc. Il en découle à la fois une sélection accrue des cadres en fonction de leurs compétences professionnelles (avec l'apparition de diplômés d'écoles de commerce, de gestion, d'IEP qui concurrencent de plus en plus ceux qui proviennent de cursus en sciences de la nature), une densification des relations institutionnelles (la plupart du temps contractualisées) et une diversification des sources de financement de l'organisation¹. D'un point de vue interne, cette forme du bureau d'études fonctionne comme une formule d'articulation (en externe) et d'accumulation (en interne) de compétences et de savoirs : l'organisation multiplie ses domaines d'intervention à mesure qu'elle étend ses profils de recrutement ; et les stratégies de reconversion professionnelle menées par ces militants à l'extérieur de Surfrider attestent du primat des compétences spécialisées et des formes d'expertise qui peuvent être reconverties dans la construction de carrières professionnelles périphériques ou alternatives au monde du surf, dans le monde du conseil politique ou de l'événementiel. D'ailleurs, cette forme du bureau d'études techniques appliquée à SFE connaît certaines limites : un important turn over dans l'occupation des fonctions en raison de ces logiques centripètes ; et une tension entre le pôle « environnement et actions locales » (ayant une activité non commerciale et qui constitue l'essentiel du travail militant de Surfrider) et le pôle « éducation et sensibilisation » (qui obtient une reconnaissance interne par le fait que son travail de prestations de services rapporte beaucoup de financements à l'organisation).

Autre conséquence notable qui témoigne du fait que ces organisations se reconnaissent de plus en plus dans le rôle de producteurs de science comme think tanks ou bureaux d'études, l'enjeu de la formation des cadres et des formes d'encadrement épistémologiques visant à

politique ? », *Politiques et Management Public*, 29/1, 2012, p. 9-19 (et l'intégralité du dossier de cette revue) ; Antoine Goxe, Magali Nonjon, « Aborder un milieu en voie de professionnalisation. Prolégomènes théoriques et méthodologiques à une sociologie des professionnels de l'évaluation en développement durable », in Antoine Goxe, dir., *L'évaluation des politiques publiques locales de développement durable. Portée juridique, instrumentation et acteurs*, Rapport APR complémentaire programme D2RT 2005, Université Lille 2, 2009, p. 127-144.

¹ Le budget connaît une inflation (1003K€ en 2008, 1481K€ en 2009, 2140K€ en 2010, 3840K€ en 2011) mais surtout, la part des financements extérieurs sur contrat ou subventions atteint 80% des ressources.

Congrès AFSP Paris 2013

contrôler les bons registres experts apparaissent suffisamment importants pour engager des crédits ou susciter des structures formalisées.

Cette figure du militant expert se traduit du point de vue des organisations fédéralistes par l'importance de la formation des cadres sur les différents enjeux de l'intégration communautaire. Les JEF ont notamment inscrit dans leurs statuts la nécessité d'organiser pour leurs adhérents des séminaires d'étude et des cours sur l'intégration communautaire (article 4). Elles mettent ainsi chaque année sur pied différents événements, en partenariat avec des universités ou des *think tanks* fédéralistes qui fournissent les locaux ou les intervenants. Citons notamment les « séminaires de Ventotene » organisés chaque année pendant une semaine avec l'Institut Altiero Spinelli pour 60 militants en moyenne. De même, de nombreux séminaires d'étude sont organisés ponctuellement ou sur une base annuelle en partenariat avec les sections nationales des JEF. L'UEF et le Mouvement européen dégagent également une partie de leurs ressources organisationnelles pour mettre sur pied des conférences ou des séminaires traitant d'enjeux de l'Europe, essentiellement institutionnels (élargissement, constitution, noyau dur, etc.). Au total, on peut estimer que ce fort investissement dans la formation des cadres militants constitue l'un des plus grands succès des organisations fédéralistes, à savoir la constitution tant à Bruxelles qu'en France d'une élite politico-administrative favorable à une Europe fédérale.

Du côté de SFE, la formation des cadres, des militants et des adhérents devient un enjeu de plus en plus important, ce qui pousse l'organisation vers un mimétisme croissant avec les structures de l'enseignement supérieur : obligation de suivre des cours d'anglais chaque semaine au siège biarrrot de l'organisation ; organisation de journées annuelles dédiées aux antennes (les *Chapter Days*) ; tenues en anglais et dédiées à un travail d'apprentissage des enjeux liés à l'environnement ; constitution d'un réseau entre Surfrider et certaines écoles supérieures, comme l'IEP de Toulouse ou Ingésup Toulouse École supérieure d'ingénierie informatique ; organisation de grands colloques sur le modèle académique (notamment les *Global Wave Conferences* qui visent à démontrer la valeur économique et patrimoniale des vagues ; ou bien la conférence de commémoration des dix ans de la catastrophe du *Prestige*) ; mais surtout constitution du programme « gardiens de la côte » qui vise à susciter et à accompagner des mobilisations locales, autonomes et décentralisées, en faveur de la protection du littoral et de ses usagers et ce, par le biais de l'engagement d'un individu (adhérent ou non à Surfrider) sur un enjeu local précis (pollution, contestation d'un projet d'aménagement, etc.). Il s'agit de faire de ce « gardien » un véritable expert de la cause pour laquelle il s'engage. Cette initiative, emblématique du tournant que l'organisation revendique vers le modèle américain de la « grassroot organisation »¹ et que l'on analysera plus en détail par la suite, s'accompagne notamment de la définition d'un poste de chargé de mission et de la rédaction d'un guide méthodologique² : l'enjeu est en effet de former des individus n'ayant

¹ Voir pour une présentation de la littérature disponible à ce sujet, Madeleine Akrich, Yannick Barthe, Catherine Rémy, dir., *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des mines, 2010.

² A laquelle nous avons participé, dans une relation négociée avec le staff de Surfrider. Cette position privilégiée (qui a même donné lieu à un statut de salarié contractuel dans l'organisation) a permis à la fois de mener une

Congrès AFSP Paris 2013

pas nécessairement de bagages techniques pour comprendre des enjeux très complexes, appelant la détention de savoirs très spécialisés et divers (droit de l'aménagement, écotoxicologie, systèmes d'information géographique, etc.). Par-là, SFE externalise d'une certaine façon son action militante sur le terrain mais aussi le travail de production de données et de manipulation de savoirs spécialisés

Etre expert. Des « styles » différents de science ?

La comparaison des mobilisations des fédéralistes et des surfeurs montre donc bien qu'à des configurations institutionnelles assez similaires rendant manifeste une demande croissante de connaissances correspond des réponses homogènes en termes de captation du registre expert, d'alignement sur certains formats organisationnels comme le think tank ou le bureau d'études. Pourtant, l'accès partagé par nos deux terrains au statut d'expert ne saurait minimiser les différences concernant leurs pratiques expertales et leurs épistémologies, c'est-à-dire le domaine de connaissances dans lequel ils se spécialisent, leur façon de produire, de coproduire ou de capter ces connaissances, et les publics avec lesquels ils le font. On peut donc revenir sur le contenu précis des savoirs (disciplines scientifiques, modes de raisonnement, types de données, etc.) au fondement des statuts d'expert que les fédéralistes et les surfeurs ont su se construire. Sous cet angle, des différences se dessinent en termes de périmètres disciplinaires ainsi que d'équipements sociotechniques des connaissances. Mais il ne s'agit pas de borner l'analyse à des questions épistémologiques car celles-ci ont des incidences en termes sociologiques, concernant le statut des producteurs de savoirs et les collaborateurs avec lesquels ils fabriquent des connaissances pertinentes pour l'action politique. Ce qui amène à souligner, avec Pierre Lascoumes, « l'importance décisive des médiations, des reformulations et des ajustements entre la production des connaissances, sa mise en circulation et son utilisation publique »¹.

Comme on a pu déjà le souligner au sujet des fédéralistes, leur engagement expert renvoie à un véritable militantisme académique, notamment ancré dans les disciplines du droit communautaire et de la science politique. Ce qui frappe ici est pourtant l'étroitesse du type de connaissances puisées par ces militants, à la fois spécialisés et mono-disciplinaires. Pour le premier aspect (et malgré un tournant vers la forme du mouvement civique après la ratification référendaire limite du Traité de Maastricht en 1992)², les appels aux savoirs plus « ordinaires » des militants ou des citoyens sont rares - car jugés décalés, voire impertinents, au regard des questions institutionnelles³. Pour le second aspect, le respect des disciplines académiques ne va pas de soi : Nicolas Defaud a souligné ce que la forme du think tank faisait

campagne d'entretiens avec les gardiens de la côte mais surtout d'observer de l'intérieur la façon dont Surfrider a interagi avec ces militants particuliers.

¹ Pierre Lascoumes, « Savoirs, expertises et mobilisations », in Ludivine Damay, Benjamin Denis, Denis Duez, dir., *Savoirs experts et profanes dans la construction des problèmes publics*, op. cit., p. 226.

² Voir à ce sujet Julien Weisbein, « *La vie associative and the State: unequal partners in the French debate on Europe* », in Helen Drake, Ed., *French Relations with the European Union*, London, Routledge, 2005, p. 146-163.

³ Le Mouvement Européen France a toutefois réalisé en 1999 une enquête auprès de ses adhérents pour recueillir leur opinion sur les contours institutionnels de l'UE.

Congrès AFSP Paris 2013

aux formats disciplinaires des savoirs en les hybridant, en renforçant l'interdisciplinarité afin de les rendre opérationnels et facilement exploitables¹ ; pour autant, les militants fédéralistes restent essentiellement cantonnés à des lectures finalement très disciplinaires des enjeux européens, essentiellement juridiques ou politologique mais également, selon les cas abordés, économiques ou historiques. A défaut d'hybridation des savoirs, on observe plutôt, lors des colloques organisés ou durant les journées de formation des cadres, une logique d'addition des connaissances qui respecte la force des cloisonnements disciplinaires. Et les collaborations scientifiques y sont essentiellement polarisées « vers le haut » (en direction des universitaires et des acteurs politico-administratifs de l'UE), dans des arènes feutrées (colloques et journées d'étude, souvent tenus dans les enceintes des institutions européennes) et donc davantage proches du modèle de la science confinée. Il faut sans doute y voir des effets d'entre-soi : dans une configuration (et un espace physique bruxellois²) très intégrée, la science (notamment juridique) ne saurait être manipulée que dans des cercles autorisés, c'est-à-dire par des acteurs ayant payé un coût d'entrée symbolique et social particulièrement élevé³.

Du côté de SFE, les savoirs mobilisés apparaissent nettement plus diversifiés et équipés, conformément au militantisme de dossier qui y est la règle, mais également plus ouverts : les alliances tissées avec les producteurs de connaissances s'avèrent en effet plus nombreuses, à la fois vers le « haut » (dans les cercles autorisés) et vers le « bas » (notamment à travers l'expérience des « gardiens de la côte »). On peut d'abord souligner la variété des formes de connaissances spécialisées produites ou captées par l'organisation : d'abord du côté des sciences de la nature (écologie, hydroécologie, géomorphologie, écotoxicologie, courantologie, hydrodynamique, etc.), puis du côté des sciences humaines et sociales (droit, aménagement, géographie, économie, communication), puis des sciences de l'ingénieur (informatique, gestion de réseaux, community managers, etc.) à mesure de la croissance des outils techniques disponibles dans l'organisation. Ici, on peut parler de collaborations « vers le haut », c'est-à-dire vers des instances autorisées de production de la science (département de droit de l'Université de Pau, IngéSup, IEP de Toulouse, services techniques des DDASS ou du Conseil général, Observatoire de la côte aquitaine, etc.). Ce qui ressort est, en second lieu, l'hybridation réalisée entre savoirs spécialisés et connaissances profanes⁴. Mais surtout, Surfrider tend à produire et à manipuler des savoirs en appui « vers le bas », conformément au modèle de l'expertise interactionnelle. Cette dernière permet à un individu qui « sait de quoi il parle » de dialoguer avec des scientifiques (qui eux contribuent à produire des connaissances spécialisées, à savoir l'expertise contributive) avec lesquels il est en étroite relation⁵.

¹ Nicolas Defaud, «La forme *Think Tank* et l'expertise internationaliste», art. cit., p. 81.

² Voir à ce sujet Olivier Baisnée, « 'En être ou pas'. Les logiques de l'entre soi à Bruxelles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 110-121 ; Sylvain Laurens et al., « "Il faut de tout pour faire un monde clos" : genèse et délimitations symboliques du quartier européen de Bruxelles, 1960-2000 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°195, 2012, p. 78-97.

³ On renvoie ici aux riches travaux d'Antonin Cohen ou d'Antoine Vauchez qui montrent bien que le format épistémologique du droit appliqué au cadre européen implique plus prosaïquement des logiques sociales de sélection et de différenciation.

⁴ Pour plus de détails sur ce point, voir Philippe Terral, Julien Weisbein, « Ce que savent les surfeurs : formes de traduction entre savoirs situés et registre expert dans le monde social du surf », art. cit.

⁵ Harry Collins, Robert Evans, *Rethinking Expertise*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007.

Congrès AFSP Paris 2013

Mobilisée pour comprendre les processus d'épidémiologie populaire notamment¹, cette notion correspond tout à fait pour qualifier le travail d'expertise des « gardiens de la côte », véritables experts en interaction au sens où à défaut de produire des connaissances spécialisées (en droit de l'aménagement, en biologie, en courantologie ou en sédimentologie), ils en maîtrisent le langage et peuvent se parer de leur autorité. En effet, l'analyse des quelques 40 dossiers de gardiens lancés depuis 2011 montre que bien souvent, ces individus apprennent véritablement à devenir expert, c'est-à-dire ramènent la spécificité locale de l'enjeu pour lequel ils s'engagent (souvent un projet d'aménagement, comme l'extension d'un port de plaisance qui viendrait menacer la qualité d'une vague) et pour lesquels ils détiennent un savoir expérientiel tacite, à des processus plus généraux (relevant des sciences de la nature ou bien impliquant une connaissance fine des procédures d'aménagement ou des dispositifs de participation comme les enquêtes publiques ou les débats publics) pour lesquels ils mènent une véritable enquête². Certains d'entre eux sont également mêmes producteurs d'énoncés scientifiques dans le cadre de leur activité professionnelle (des « experts contributeurs » pour reprendre la typologie de Collins et Evans), savoirs très spécialisés qu'ils recyclent dans leur engagement de gardien de la côte. Mais tous participent, par leur travail, à un décloisonnement des expertises, visant à incarner dans des situations concrètes et un langage commun des savoirs (et à travers eux des processus) abstraits (artificialisation du littoral, érosion de la biodiversité, démocratie locale, etc.). Leur plus-value est ainsi de croiser et d'articuler des savoirs théoriques et généraux (sur l'environnement, sur le droit, etc.) à la réalité concrète, vécue, d'un lieu ou d'une situation, ce qui leur assure une place très stratégique de médiateur puisque souvent les savoirs techniques et scientifiques des ingénieurs et des administrations (qui sont eux même très hétérogènes) s'opposent à la connaissance du contexte local portée par les riverains qui découle d'un vécu dense et diversifié.

Conclusion : convertir par l'expertise ?

La comparaison des mobilisations portées par les militants fédéralistes en faveur d'une constitutionnalisation de l'UE et par certains surfeurs afin de protéger les environnements littoraux et leurs usagers a donc été, au final, utile pour démêler les processus similaires (liés à l'occupation du statut d'expert) de ceux qui divergent quelque peu (quant à la façon d'être expert). En guise de conclusion, on peut également s'intéresser – brièvement et ce, par manque de données robustes comparables³ - à la façon dont ce savoir a pu circuler dans divers

¹ Voir par exemple Marcel Calvez, « Expertise interactionnelle, expérience locale et connaissance tacite. Le cas des signalements de clusters en cancer », in Yann Bérard, Renaud Crespin, Dir., *Aux frontières de l'expertise*, op. cit., p. 115-129.

² Sur l'importance de l'enquête dans ces mobilisations de type « grassroot », voir Madeleine Akrich, Yannick Barthe, Catherine Rémy, « Les enquêtes profanes et la dynamique des controverses en santé environnementale », in Madeleine Akrich, Yannick Barthe, Catherine Rémy, dir., *Sur la piste environnementale*, op. cit., p. 7-52.

³ En effet, le terrain sur les surfeurs s'est aussi accompagné d'une enquête concernant la façon dont Surfrider était vu par les acteurs en charge des politiques publiques relatives au littoral basque ou à la protection de l'environnement (Directeur de l'environnement de la municipalité de Biarritz, Directeur Général de la municipalité d'Anglet, Sous-directeur de l'Environnement du Conseil général Pyrénées-atlantiques, chargé de mission « littoral » du SGAR Aquitaine en charge du dossier Prestige, chargé de mission « Littoral » de la DIREN Aquitaine, chef de projet « Défi Côte basque » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, responsables

Congrès AFSP Paris 2013

réseaux de politiques publiques et perforer (au sens de la sociologie balistique tracée par Francis Chateauraynaud) sur le cadrage public des enjeux constitutionnels européens d'un côté, littoraux de l'autre. On peut ainsi esquisser l'idée que la réussite de ces mobilisations expertes portées par les militants fédéralistes et les surfeurs tient au transfert dans le champ politique de catégories et de schèmes propres à ces deux univers sociaux. L'expertise peut ainsi servir à convertir celui et ceux à qui elle est destinée à certaines catégories, savantes comme profanes.

Pour les fédéralistes et en dépit de l'échec apparent de constitutionnalisation de l'UE sur un modèle fédéral, on peut constater que les modes de raisonnement propres aux savoirs académiques des juristes ont pu circuler dans le champ du pouvoir transnational de l'UE. Si l'expertise constitutionnelle construite a pu avoir des effets quelconques sur le cours des mobilisations proprement politiques en faveur d'une Constitution européenne, ce n'est pas tant en raison de la force propre de l'argumentation spécifique développée dans ces différents rapports, qu'en raison du succès de la stratégie d'importation des catégories et des modes de raisonnement propres à ces savoirs académiques dans le champ spécifiquement politique, *passage* qui aura largement été favorisé par une série d'agents « doubles ». La force des catégories juridiques et institutionnelles ainsi mobilisées doit, non pas à la construction « logique » sous le jour de laquelle elles se présentent, mais à la présence d'un bout à l'autre de la chaîne de production de cette réforme institutionnelle d'une catégorie d'acteurs dont la « logique » des institutions et du droit est le capital spécifique.

Pour les surfeurs, cette imposition de catégories indigènes dans les circuits de l'action publique s'avère moins prononcée mais plus surprenante. En effet, des données d'enquête montrent que les surfeurs ont réussi à introduire dans certaines politiques publiques et auprès de certains publics administratifs, l'idée que la « beauté de la vague » peut être un enjeu légitime d'action publique ainsi que la croyance dans un savoir authentique, réel, « magique » même, porté par les surfeurs¹. Mais là n'est pas le plus important. Plutôt que d'usages politiques du sport auxquels ces propos pourraient faire penser, la mobilisation de Surfrider répond en effet davantage à ce que l'on pourrait désigner comme des usages sportifs du politique : l'engagement en politique de cette association se comprend surtout en relation avec

départementaux des SDIS, député européen). Par contre, le terrain sur les fédéralistes n'a pas donné lieu à une enquête similaire auprès des acteurs centraux de l'UE et le propos est resté sur les premiers.

¹ L'enquête a permis de recueillir des paroles de décideurs publics plutôt inattendues quant à la valeur de l'expertise des surfeurs et la légitimité de Surfrider : « *A mon avis, c'est des partenaires tout à fait... tout à fait intéressants parce qu'ils sont justement à l'interface entre la terre et la mer et c'est vrai que, y compris au niveau de l'administration, on a souvent tendance, il y a les terriens d'un côté et puis les maritimes de l'autre, quoi (...). Donc je suis sûr que les surfeurs ont des choses intéressantes à dire* » (chef de projet « Littoral » de la DIREN Aquitaine) ; « *c'est une association militante, c'est une association avec des militants intelligents, c'est-à-dire qui n'est pas dans le 'y'a qu'à faut qu'on', premier point, et, deuxième point, qui est souvent force de propositions* » (Directeur de l'environnement du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques) ; « *le surf a pris une importance énorme dans l'image de la commune, ça contribue à donner une image, à rajeunir l'image de la ville qui pouvait être celle d'une station balnéaire vieillissante (...). Mais il y a aussi des enjeux écologiques parce que intéresser le surf aussi, c'est un moyen de sensibiliser aussi tout un public aux dangers de la pollution et la nécessité d'inverser certaines tendances sur l'utilisation de la mer, des déchets, etc.* » (Directeur de l'environnement de la ville de Biarritz) ; « *si on est un élu attentif, on passe rarement à côté d'interlocuteurs aussi intéressants que Surfrider Fondation. D'ailleurs ils vont revenir au Parlement au mois prochain, c'est moi qui suis en train de leur trouver comment faire une opération médiatique. (...) Donc non seulement je les connais, mais en plus je les aide à être encore plus connus quoi* » (Député européen).

Congrès AFSP Paris 2013

des enjeux propres à l'univers du surf (et dont la cité inspirée rend compte d'un point de vue théorique) et vise avant tout à permettre que se perpétue une certaine idée de cette pratique corporelle, pour ne pas dire sport. C'est donc conclure ici sur l'idée que la problématique de l'expertise ne doit pas écraser certains terrains sur lesquels elle est appliquée, au risque d'en rater des aspects et des logiques (registres identitaires, luttes de pouvoir, etc.) qu'elle pourrait euphémiser, voire masquer.